



Saint-Césaire

Ville en mouvement

Formulaire de demande de permis
BRANCHEMENT D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

Coordonnées

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse de correspondance : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Adresse des travaux

No civique : _____ Rue : _____

Êtes-vous propriétaire du terrain ? ☐ Oui ☐ Non*

*Vous devez fournir une autorisation écrite du propriétaire afin que votre demande soit traitée.

Exécutant des travaux

☐ Entrepreneur en excavation

☐ Plombier

Nom : _____

Nom : _____

N° RBQ : _____

N° RBQ : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Téléphone : _____

Valeur des travaux : _____ \$

Durée des travaux :

Date de début : _____ Date de fin : _____

Type(s) de branchement

☐ Égout sanitaire

☐ Égout pluvial

☐ Aqueduc

Type(s) de tuyaux

Les branchements d'égout (sanitaire et pluvial) doivent s'effectuer avec des tuyaux de CPV (PVC). Classe minimum : DR28 et rigidité minimum de 700 kPa.

Égout sanitaire

Classe : _____ Rigidité : _____ kPa Diamètre : _____

Égout pluvial

Classe : _____ Rigidité : _____ kPa Diamètre : _____

Type(s) de tuyaux (suite)

Aqueduc

☐ Cuivre type K ☐ Kitec + ☐ CPV(PVC) DR-18

Diamètre : _____

Prévoyez-vous l'installation d'une station de pompage?

☐ Oui ☐ Non

Matériau de remblai

☐ Pierre net : _____ ☐ Sable : _____

Documents à joindre à votre demande :

- ☐ Croquis de localisation du branchement
- ☐ Autorisation écrite du propriétaire (si applicable)

Dispositions générales

- Le service de l'Urbanisme a un délai de **trente (30) jours** à compter du moment où le dossier de la demande est complet pour émettre le certificat d'autorisation (permis).
- Tout certificat d'autorisation (permis) émis doit être considéré comme nul et non avenue si aucun travail n'est commencé dans un délai de **trois (3) mois** à compter de la date de son émission
- Le permis n'est valide que suite à la signature du permis par le propriétaire et l'acquittement des frais, si applicable.

IMPORTANT

L'installation d'un clapet antiretour (clapet de retenu) est obligatoire.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec nous au **450 469-3108 poste 229** ou à inspecteur@ville.saint-cesaire.qc.ca

